

Appel à candidature **RESIDENCE D'AUTEUR-E** en lien avec l'outil numérique

Février - Mars - Avril - Mai 2019

Départements des Hautes-Alpes (05) & des Alpes de Haute Provence (04)

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA), la Bibliothèque Départementale 05 (BD 05), la Médiathèque départementale 04, l'Académie d'Aix-Marseille pour les collèges des deux départements,

**L'association *Rions de Soleil* organise une résidence d'auteur-e de quatre mois :
Février & Mars 2019 : Deux mois - Département des Alpes de Haute Provence (04)
(Secteur : à définir)**

**Avril & Mai 2019 : Deux mois - Département des Hautes-Alpes (05)
(Secteur : Veynes, Tallard, Serres, Laragne-Montéglin)**

Objet de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e, pour une période à minima de quatre mois allant du 1^{er} février 2018 au 31 mai 2018, à savoir deux mois dans le département des Alpes de Haute-Provence (04) puis deux mois dans le département des Hautes-Alpes (05).

Il s'agit d'une résidence pour un-e auteur-e:

- **ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse - aux collégiens;**
- **ayant déjà publié à compte d'éditeur ;**
- **sensibilisé à l'outil numérique et/ou intégrant l'outil numérique dans ses processus de création ou ses médiations avec le public (outil numérique : vidéo, internet, photo, son...).**

L'accueil en résidence comprend : 70% de temps de création ; 30% maximum d'actions de médiations proposées par l'auteur-e pour le public et co-organisées par l'association Rions de soleil, les bibliothèques-médiathèques et les partenaires associés.

Objectifs de la résidence

- ! *Encourager la création en permettant à un-e auteur-e de développer un projet d'écriture dans des conditions favorables.*
L'auteur-e accepte de consacrer 70% de son temps d'accueil en résidence à l'avancement de son travail de création.

- ! *Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations.*
Médiations envisagées: ateliers d'écriture, ateliers de sérigraphies, workshops, prestation de lecture ou performance, ateliers en lien avec l'outil numérique par le biais de la photo / la vidéo / Internet / le reportage / le son / l'image animée..., rencontres-discussion, café-lecture, découverte du métier d'écrivain, découverte d'outils numériques...
L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces rencontres. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents. Les modalités sont bien évidemment à définir ensemble et en lien avec les partenaires et les lieux d'accueil.
L'auteur-e accepte de consacrer environ 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, entre 20 et 24 demi-journées pour deux mois, soit condensées sur un temps soit réparties sur l'ensemble de la résidence.

- ! *Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence.* Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les établissements scolaires (collèges), les bibliothèques-médiathèques, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e et le parcours des médiations seront communiqués par le site de la Web TV « la longueur de la chaîne » (Rions de soleil) ainsi que par différents médias (presses, radios locales).

- ! *Utiliser l'outil numérique pour le suivi, la restitution, le reportage, en partenariat avec la Web TV de l'Association Rions de Soleil, afin d'avoir un rendu numérique accessible à tout public en ligne sur « la longueur de la chaîne ».*

- ! *Pour le public des élèves concernés :* faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, découvrir des lieux ressources (bibliothèques, librairies) et des ressources nouvelles (écriture, numérique) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Calendrier prévisionnel

- *Février et Mars 2019:* deux mois de résidence - département des Alpes de Haute Provence (04)

Secteur : à définir

Lieu d'hébergement 04: à définir

Médiations : essentiellement pendant la période scolaire du 25 février au 6 avril 2019

-*Avril et Mai 2019* : deux mois de résidence - département des Hautes-Alpes (05)

Secteur : Veynes, Tallard, Serres, Laragne-Montéglin

Lieu d'hébergement 05: à définir

Médiations : essentiellement pendant la période scolaire du 23 avril au 29 mai

Public des médiations

En priorité un public jeunesse (adolescents - collégiens), mais également tout public.

Certaines médiations sont destinées aux élèves (collégiens), aux documentalistes, aux professeurs de français ou autre des classes concernées, et ce en fonction des thématiques de l'auteur-e.

D'autres sont ouvertes à tout public.

Les médiations sont organisées en lien avec les collèges et les divers lieux d'accueil.

Lieux des médiations

Les médiations destinées aux collégiens se déroulent dans les établissements scolaires ou dans la bibliothèque-médiathèque du secteur lorsque cela est envisageable.

L'idée étant de favoriser les médiations au sein des bibliothèques - médiathèques quand c'est possible (neutralité, changement de cadre et accès à la bibliothèque).

Les médiations ouvertes à tout public, ou lors du « pot d'accueil » puis du « pot de départ » en début puis fin de résidence, peuvent se dérouler dans divers lieux institutionnels, associatifs, culturels.

Lieu d'hébergement pour la résidence

L'auteur-e est accueilli-e en résidence dans deux logements : deux mois sur le département des Alpes de Haute-Provence puis deux mois sur le département des Hautes-Alpes, et ce dans une idée de proximité avec les deux secteurs visés.

Les deux lieux d'hébergement seront définis prochainement.

Conditions d'accès à la résidence

- La durée de la résidence est de deux fois deux mois, soit quatre mois.

- L'auteur-e aura environ 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.
- L'auteur-e consacrera environ 30% de son temps de résidence aux actions de médiations* avec le public, qui auront été définies avec les partenaires. Ces actions seront élaborées avec son accord, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.
Cela représente entre 20 et 24 demi-journées sur deux mois, comprenant un « pot d'accueil » et un « pot de départ » (une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la médiation).
- A l'issue de la résidence, une restitution des médiations mais aussi du travail de création de l'auteur-e sera organisée.
- L'appel à candidature de cette résidence est ouvert aux auteur-e-s répondants aux trois critères cités en page 1.
- L'auteur-e doit : maîtriser la langue française, avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer), être titulaire d'un permis de conduire de type B, être véhiculé.
- La candidature nécessite un dossier comprenant :
 - une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ;
 - une bibliographie ;
 - des extraits d'ouvrages publiés ;
 - une note sur les motivations à vouloir venir travailler dans le département des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence dans le cadre de cette résidence ;
 - une présentation des médiations proposées* en précisant pour chacune : quelle thématique, quel public, quelle durée, quel matériel ;
 - une présentation du projet d'écriture / de création.
- La date limite de réception des dossiers de candidature (format numérique ou numérique + papier) est fixée au **6 juillet 2019**.

** Médiations envisagées: ateliers d'écriture, ateliers de sérigraphies, workshops, prestation de lecture ou performance, ateliers en lien avec l'outil numérique par le biais de la photo-la vidéo, Internet-le reportage-le son-l'image animée..., rencontres-discussion, café-lecture, découverte du métier d'écrivain, lien entre l'écriture et les outils numériques...*

Informations pratiques

Demande d'inscription en résidence

Merci de retourner à l'association *Rions de Soleil* par courriel les pièces nécessaires à la constitution du dossier avant le **6 juillet 2019**. Les candidatures seront examinées par

l'ensemble du jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur assorions@gmail.com

Composition du jury de sélection

Le jury de sélection est composé comme suit :

- l'association Rions de Soleil « Résidences d'auteur-e-s » (Lili Canova)
- l'association Rions de soleil « WebTV » (Audrey Klein)
- un-e représentant-e de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes - BD 05
- un-e représentant-e de la Médiathèque départementale des Alpes de Haute-Provence - 04
- l'Agence Régionale du Livre - ARL (Claire Castan)
- le conseiller livre et lecture de la DRAC-PACA (Louis Burle)
- un-e représentant-e du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
- un-e représentant-e des collègues - DSDEN 05 - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (Daniel Gilbert)
- un-e représentant-e des collègues - DSDEN 04 - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (Thomas Galetti)
- une librairie ou association partenaire pour chaque département

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence d'un montant de **1800 € brut par mois de résidence soit 7200 € brut (charges AGESSA à déduire)** pour l'ensemble de la résidence.

L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence ; le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*.

Pour les déplacements liés aux *interventions*, l'auteur-e sera soit accompagné-e et véhiculé-e par des référents ou bénévoles, soit en autonomie sur son lieu d'intervention avec un remboursement des frais kilométriques (calculé également suivant le site *via michelin*).

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura à sa charge directe : la nourriture (comprise dans le montant de la bourse), les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et travaux engagés dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière. En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.

Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans un délai maximum d'un an à l'issue de la résidence. L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning de la résidence 2018-2019

6 juillet 2018 :

Date limite de réception des candidatures par l'association *Rions de Soleil*.

Mi-juillet 2018 (date à définir entre le 10 et le 16 juillet) :

Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Juillet à Décembre 2018 :

Mise en lien avec les collèges de la zone concernée du 05 et du 04.

Mise en lien avec les lieux de médiations.

Mise en lien avec les partenaires associés.

Définition des grands axes de la résidence, mise en place du parcours des médiations, co-organisation des actions de médiation en lien avec l'auteur-e et les partenaires.

Février - Mars 2019 :

Résidence d'auteur-e de deux mois sur le département des Alpes de Haute-Provence (04).

Secteur : à définir.

Avril - Mai 2019 :

Continuité de la résidence avec deux mois sur le département des Hautes-Alpes (05).

Secteur : Veynes, Tallard, Laragne-Montéglin, Serres.

Date à définir :

Restitution par l'auteur-e de ses créations durant la résidence.

Contacts

Nous auront plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact !

Association Rions de Soleil

Lili Canova (résidences d'auteur-e-s)

Audrey Klein (Web TV)

Les Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES

Tel : 04 92 49 65 31 / 06 67 24 07 70

assorions@gmail.com

Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes (05)

Blaise Mijoule (directeur) - Eric Compiègne (directeur adjoint)

Delphine Burgaud (bibliothécaire responsable secteur fiction - jeunesse)

11, chemin des Matins calmes

05000 GAP

Tel : 04 92 51 85 50

blaise.mijoule@hautes-alpes.fr

eric.compiegne@hautes-alpes.fr

delphine.burgaud@hautes-alpes.fr

Médiathèque départementale des Alpes de Haute-Provence (04)

Agnès Haili (Directrice)

54 Route de Champtercier

04000 Digne-les-Bains

agnes.haili-morteau@le04.fr